

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021



| | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 2 |
| Les temps forts de l'Assemblée générale | 3 |
| Questions des actionnaires | 6 |
| Résultats du vote des résolutions | 7 |

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A., s'est tenue le mercredi 12 mai 2021, en visioconférence, hors la présence physique de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 25 mars 2020 modifiée ainsi qu'à la décision du Président sur délégation du Conseil d'administration, en date du 16 mars 2021.

En application du décret du 10 avril 2020, la composition du bureau a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 avril 2021 et publiée le lendemain sur le site de la Société. Il était composé, du Président de l'Assemblée, Président du Conseil d'administration, **M. Dominique LEFEBVRE**, du Premier scrutateur, **M. Raphaël APPERT**, représentant la SAS Rue La Boétie, société qui porte la participation majoritaire des Caisses régionales de Crédit Agricole au capital de Crédit Agricole S.A. et du Second scrutateur, **M. Didier DURIEUX**, au titre de la représentation des fonds communs d'épargne salariale, lui-même Président du FCPE CA SA Actions, actionnaire du capital de Crédit Agricole S.A.. Le bureau a désigné **Mme Véronique FAUJOUR**, Secrétaire générale de Crédit Agricole SA, comme Secrétaire de l'Assemblée.

Sous la présidence de **M. Dominique LEFEBVRE** cette Assemblée générale s'est déroulée en présence du Directeur général, **M. Philippe BRASSAC** et du Directeur général adjoint en charge des Finances **M. Jérôme GRIVET**.

Les Commissaires aux comptes, **Mme Anik CHAUMARTIN** et **M. Olivier DURAND** étaient également présents ainsi que **Me Anne-Sophie GRUEL**, huissier de justice.

Avec un quorum de 78,91%, l'Assemblée générale, tant dans ses parties extraordinaires que dans sa partie ordinaire, a approuvé les **34 résolutions** proposées par le Conseil d'administration avec des scores très au-dessus de 80% de votes favorables pour chacune d'entre elles. Ce sont 16 258 actionnaires représentant 2 301 340 991 actions et voix qui ont voté pour la partie ordinaire et 16 250 actionnaires représentant 2 301 306 056 actions et voix qui ont voté pour les parties extraordinaires. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent en page 6. L'Assemblée générale a approuvé à 97,59% l'affectation du résultat, la fixation du montant du dividende à 0,80€ par action et sa mise en paiement (détachement du dividende le 18 mai et versement à compter du 9 juin 2021) et à 96,86% l'option pour le paiement du dividende en actions (ouverte entre le 20 mai et le 3 juin 2021).

La retransmission de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée en direct en visioconférence, est disponible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole.com, rubriques « Investisseur » et « Actionnaire » - « Assemblées Générales ».

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * M. Dominique LEFEBVRE
Président du Conseil d'Administration
Président de la Caisse régionale VAL DE FRANCE
Président de la FNCA
Président de la SAS Rue La Boétie
- * SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT
Vice-Président du Conseil d'administration
Directeur général de la Caisse régionale CENTRE EST
Premier Vice-président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole
Vice-président de la SAS Rue La Boétie
- * Mme Agnès AUDIER
Administratrice de sociétés
- * M. Olivier AUFFRAY
Président de la Caisse régionale ILLE ET VILAINE
- * M. Pierre CAMBEFORT
Directeur général de la Caisse régionale NORD MIDI PYRENEES
- * Mme Marie-Claire DAVEU
Administratrice de sociétés,
Directrice du développement durable et des affaires institutionnelles du Groupe KERING
- * M. Daniel EPRON
Président de la Caisse régionale de NORMANDIE
- * M. Jean-Pierre GAILLARD
Président de la Caisse régionale SUD RHÔNE ALPES
- * Mme Nicole GOURMELON
Directrice Générale de la Caisse régionale ATLANTIQUE VENDEE
- * Mme Françoise GRI
Administratrice de sociétés
- * M. Jean-Paul KERRIEN
Président de la Caisse régionale du FINISTERE

2

Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX - Tél. 01 43 23 52 02

- * Mme Marianne LAIGNEAU
Administratrice de sociétés
Présidente du directoire d'ENEDIS
- * M. Pascal LHEUREUX
Président de la Caisse régionale NORMANDIE SEINE
- * Mme Alessia MOSCA
Administratrice de sociétés
Professeur adjoint à SCIENCES PO PARIS
- * M. Gérard OUVRIER-BUFFET
Directeur Général de la Caisse régionale LOIRE HAUTE-LOIRE
- * Mme Catherine POURRE
Administratrice de sociétés
Gérante de CPO SERVICES (Luxembourg)
- * M. Louis TERCINIER
Président de la Caisse régionale CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES

Représentant les Organisations Professionnelles Agricoles - désigné par arrêté ministériel :

- * Mme Christiane LAMBERT
Présidente de la FNSEA

Elus par les salariés:

- * M. François HEYMAN
Administrateur représentant les Salariés (Cadres Crédit Agricole S.A.-UES)
- M. Christophe LESUR
Administrateur représentant les salariés actionnaires
- * Mme Simone VEDIE
Administratrice représentant les Salariés (Techniciens Crédit Agricole S.A.-UES)

Les temps forts de l'Assemblée générale

Après l'ouverture de l'Assemblée générale à huis clos, le Président LEFEBVRE a présenté la composition du bureau et souligné, outre la diffusion en visioconférence, l'ouverture d'un « chat » permettant des questions en séance.

3

Le **Président LEFEBVRE** a tout d'abord proposé de rendre compte de l'activité du Conseil durant l'année 2020 qu'il qualifie de « si particulière » à plusieurs titres :

Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX - Tél. 01 43 23 52 02

- sur le plan psychologique tout d'abord avec l'inquiétude liée à la pandémie ;
- sur le plan matériel ensuite, avec l'accélération de la digitalisation et du télétravail qui mettent aussi en exergue la nécessité du lien social ;
- sur la vision du monde et de ses enjeux avec une approche des risques qui a évolué.

Le **Président LEFEBVRE** a souligné que ces particularités ont guidé l'action du Conseil au cours de cette année, et que la cohésion du dispositif de gouvernance de Crédit Agricole SA en assure la solidité.

Il a annoncé ensuite que l'Assemblée générale est appelée à procéder à l'élection de cinq nouveaux administrateurs : Mme **Agnès AUDIER**, Administratrice indépendante en remplacement de Mme Laurence DORS atteinte par la limite d'âge statutaire, Mme **Marianne LAIGNEAU**, Administratrice indépendante en remplacement de Mme Monica MONDARDINI, atteinte par la limite des mandats, Mme **Alessia MOSCA**, Administratrice indépendante en remplacement de Mme Caroline CATOIRE atteinte par la limite d'âge statutaire, M. **Olivier AUFRAY**, Président de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine en remplacement de M. Philippe de WAAL atteint par la limite d'âge statutaire et M. **Christophe LESUR** en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires et Mme Caroline CORBIERE, sa suppléante. Mme Agnès AUDIER siégeait précédemment au Conseil en qualité de censeur.

Il a ajouté que l'Assemblée est également appelée à renouveler les mandats d'administrateurs de M. **Louis TERCINIER** et de la **SAS Rue La Boétie** et à ratifier la cooptation par le Conseil d'administration et renouveler le mandat de Mme **Nicole GOURMELON** en remplacement de Mme Renée TALAMONA, Administratrice démissionnaire.

En matière de rémunération des dirigeants il a proposé d'introduire ex ante une part variable dans les critères non économiques de rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué, correspondant à leurs réactivité et efficacité face à l'imprévu, à l'appréciation du Conseil.

Le **Président LEFEBVRE** a ensuite présenté le dispositif de paiement du dividende en actions prévu pour cette année également soumis au vote de l'Assemblée.

Pour sa part, **M. Philippe BRASSAC, Directeur général**, a partagé avec l'Assemblée sa vision de l'engagement du Crédit Agricole pendant la crise sanitaire et des défis attendus en 2021.

Soulignant tout d'abord le paradoxe entre les performances et la maîtrise des risques de Crédit Agricole SA sur l'année 2020 et le premier trimestre 2021, et la surprise suscitée par ces résultats, il a tout d'abord reformulé le Modèle et le Projet du Groupe.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il a considéré que les aides publiques ont permis d'éviter un mur de dettes ou de faillites et que l'économie a ainsi été préservée. En revanche, il a fait part des incertitudes qu'ouvre la période de sortie de crise et la relance qui l'accompagnera, soulignant le rôle d'accompagnement qu'il souhaite que le Groupe Crédit Agricole joue durant cette période.

M. BRASSAC a ensuite commenté la politique de maîtrise des risques du Crédit Agricole durant la crise sanitaire, exprimée par un coût du risque en hausse sensible intégrant les provisions sur encours sains conformément aux normes internationales IFRS. Il a engagé le Groupe à persévérer dans une approche prudente des risques lors de la sortie de crise et la relance.

Il a repris l'explication du Modèle de développement du Groupe en décrivant l'activité du Groupe sous la forme d'une pyramide à trois étages : le socle de la banque universelle pour tous, le deuxième étage des métiers spécialisés et le troisième étage d'une croissance externe incrémentale.

Par la suite, **M BRASSAC** a rappelé le Projet du Groupe et ces trois volets, Projet Client, Projet Humain et Projet Sociétal, qui découlent de sa Raison d’Être : « Agir chaque jour dans l’intérêt des clients et de la société ».

A partir de la description de ces piliers qui fondent la réussite du Groupe, **M. BRASSAC** a souligné l’implication concrète tant des collaborateurs que des dirigeants du Groupe durant la crise, illustrant le Modèle et le Projet du Groupe et sa Raison d’être et en validant l’utilité.

Le **Président LEFEBVRE** a, quant à lui, rappelé les deux axes du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole que sont l’engagement dans le domaine climatique et celui de l’inclusion sociale.

S’agissant de l’orientation en faveur du climat, **le Président LEFEBVRE** a exposé le rôle du Crédit Agricole qui réside en premier lieu dans l’orientation des financements ou investissements vers les innovations technologiques appuyant cette transition énergétique.

Le **Président LEFEBVRE** a ensuite souligné le rôle d’influenceur du Crédit Agricole en incitant les entreprises, et à terme les professionnels et particuliers, à s’inscrire dans cette transformation primordiale.

Le **Président LEFEBVRE** a enfin rappelé l’attention du Groupe à la réduction de ses propres émissions.

En ce qui concerne la cohésion sociale, **le Président LEFEBVRE** a insisté sur le rôle de soutien aux Territoires du Crédit Agricole en finançant l’économie dans les régions.

Il a réaffirmé le rôle d’employeur du Crédit Agricole, premier employeur privé en France, envers ses équipes, bien sûr, mais également envers les plus jeunes en agissant en faveur de leur accès à l’emploi.

Le Président LEFEBVRE a conclu que le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole est facteur de développement pour le Groupe, illustré ensuite par la projection d’un film sur les engagements sociétaux intégrés à l’activité de différents métiers.

M. Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint en charge des Finances, a présenté les résultats de l’année 2020 dont il a rappelé le contexte rythmé par des mesures de restrictions et confinements.

Il a tout d’abord indiqué que l’activité du Groupe a été soutenue en matière de conquête de clientèle, de crédit, d’assurance, de banque de financement et d’investissement notamment et que la mobilisation du Groupe durant la crise s’est orientée vers le soutien durable des clients et des territoires.

A partir de ces constats, il est revenu aux résultats de Crédit Agricole SA pour indiquer que le résultat net part du Groupe publié s’élève à 2,692 Mds d’€ (à 3,849 Mds d’€ une fois retraité de quelques éléments exceptionnels), que le résultat brut d’exploitation a progressé de 4,8% à 7,959 Mds d’€ et que le résultat net part du Groupe sous-jacent n’a baissé que de 16% malgré le doublement du coût du risque.

M. GRIVET a ensuite souligné la progression, supérieure aux objectifs fixés, de la solvabilité de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole sur l’année 2020, ce qui place le Groupe Crédit Agricole parmi les plus robustes des banques européennes.

C’est dans ce contexte qu’il a proposé le paiement d’un dividende de 0,80€ par action au titre de l’exercice 2020 avec une option pour le paiement du dividende en action sur la base d’un cours de l’action à 11,28 €.

Pour conclure, **M. GRIVET** a mentionné la bonne performance du titre Crédit Agricole SA depuis la fin de l’année 2020.

Un film sur la rémunération des mandataires sociaux a été projeté, à l’issue duquel les Commissaires aux comptes ont présenté leurs rapports.

M. Olivier DURAND, Ernst & Young, a confirmé avoir certifié sans réserve les comptes annuels et consolidés de Crédit Agricole SA. Il a précisé que leurs rapports, figurant dans le document d'enregistrement universel, présentent les points clés de l'audit, la nature des travaux réalisés concernant les comptes annuels et les vérifications légales qui leur incombent.

Mme Anik CHAUMARTIN, Pricewaterhousecoopers Audit, a pour sa part poursuivi avec leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Questions des actionnaires

Mme Véronique FAUJOUR, Secrétaire de l'Assemblée, a présenté les questions écrites de trois actionnaires relevant de l'article L.225-108 du Code de commerce et concernant :

- la stratégie environnementale et la politique sociétale ;
- l'éthique, la gouvernance et la transparence fiscale, les pratiques de lobbying et le ratio d'équité ;
- la politique charbon, la politique sur les hydrocarbures et le gaz non conventionnel ;
- la politique de financement des entreprises intervenant en Afrique, la position du Crédit Agricole sur la résolution climat d'un groupe pétrolier ou sa politique relative à la déforestation liée au soja importé ;
- le régime juridique des CCI par rapport aux actions Crédit Agricole SA.

Mme FAUJOUR a poursuivi par la lecture des questions du « chat » auxquelles le **Président LEFEBVRE, M. BRASSAC** et **M. GRIVET** ont apporté leurs réponses :

- la première question concernait la détention d'actions par les administrateurs ;
- la deuxième question concernait la stratégie du Crédit Agricole au regard de la réglementation sur les fusions de banque ;
- la troisième question concernait l'opération de cession de BANKOA par la Caisse régionale Pyrénées Gascogne et la participation de Crédit Agricole SA ;
- la quatrième question concernait le dividende ;
- la cinquième question concernait également le dividende ;
- la sixième question concernait la comparaison avec la situation des actionnaires de Natixis ;
- la septième question concernait la distribution d'actions gratuites ;
- la huitième question concernait le digital ;
- la neuvième question concernait l'éventualité d'une augmentation de capital réservée aux salariés en 2021 ;
- la dixième question concernait le rôle d'influenceur de la banque face au frein de certaines industries vis-à-vis de la transformation énergétique ;
- la onzième question concernait les opportunités de diversification du modèle de banque universelle ;
- la douzième question concernait l'évolution de LCL au sein du Groupe Crédit Agricole ;
- la treizième question concernait le projet de rachat d'actions de Crédit Agricole SA ;
- la quatorzième et dernière question concernait le télétravail.

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions, écrites ou directes, a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la société, www.credit-agricole.com - rubrique « investisseur et actionnaire - Assemblées Générales ».

Le **Président LEFEBVRE** a ensuite annoncé le quorum avant de passer la parole à **Mme FAUJOUR** pour la lecture des résultats du vote des résolutions des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaires.

* * *

Résultats du vote des résolutions

| Assemblée Générale Extraordinaire | | % Pour | % Contre | % Abstention |
|-----------------------------------|--|---------|----------|--------------|
| 1 | Modifications des statuts de la société en vue de permettre le paiement du dividende en actions, | >99,90% | <0,1% | 0,0% |
| Assemblée Générale Ordinaire | | % Pour | % Contre | % Abstention |
| 2 | Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020. | 99,73% | 0,27% | 0,0% |
| 3 | Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020. | 99,70% | 0,30% | 0,0% |
| 4 | Affectation du résultat de l'exercice 2020. | 97,59% | 2,41% | 0,0% |
| 5 | Option pour le paiement du dividende en actions | 96,86% | 3,14% | 0,0% |
| 6 | Approbation de la convention de prêt entre Crédit Agricole S.A et Crédit du Maroc, visant à répondre à la demande du superviseur marocain que les établissements sous sa supervision conservent le dividende 2019, émise postérieurement à son Assemblée générale, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, | 99,94% | 0,06% | 0,0% |
| 7 | Approbation de l'avenant à la convention Pacte d'associé, signé le 8 juin 2018 précisant les règles de gouvernance de CAGIP, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, | 99,95% | 0,05% | 0,0% |
| 8 | Approbation de l'avenant à la convention de transfert de l'activité DSB de Crédit Agricole S.A à CA-CIB, relatif à la modification du périmètre de la cession de fonds de commerce opérée entre Crédit Agricole SA et CA-CIB le 1er janvier 2018, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, | 99,95% | 0,05% | 0,0% |

7

| | | | | |
|----|--|---------|--------|------|
| 9 | Approbation des quatre conventions d'intégration fiscale renouvelées par le Conseil d'administration du 10 février 2021, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce | 99,96 % | 0,4% | 0,0% |
| 10 | Approbation de l'avenant à la convention de prêt modificatrice du 10 octobre 2017, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, | 99,95% | 0,05% | 0,0% |
| 11 | Nomination de Mme Agnès AUDIER, en remplacement de Mme Laurence DORS, administratrice, | 90,39% | 9,61% | 0,0% |
| 12 | Nomination de Mme Marianne LAIGNEAU, en remplacement de Mme Monica MONDARDINI, administratrice, | 99,38% | 0,62% | 0,0% |
| 13 | Nomination de Mme Alessia MOSCA, en remplacement de Mme Caroline CATOIRE, administratrice, | 99,37% | 0,63% | 0,0% |
| 14 | Nomination de M. Olivier AUFFRAY, en remplacement de M. Philippe DE WAAL, administrateur, | 54,28% | 45,72% | 0,0% |
| 15 | Nomination de M. Christophe LESUR en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de Mme Caroline CORBIERE, suppléante, en remplacement de Mme. Pascale BERGER, administratrice, | 94,74% | 5,26% | 0,0% |
| 16 | Renouvellement du mandat de M. Louis TERCINIER, administrateur, | 32,16% | 67,84% | 0,0% |
| 17 | Renouvellement du mandat de la SAS rue de la Boétie, administrateur | 37,20% | 62,80% | 0,0% |
| 18 | Ratification de la cooptation de Mme Nicole GOURMELON qui a remplacé Mme Renée TALAMONA au 1er octobre 2020, en qualité d'administratrice, | 59,55% | 40,45% | 0,0% |
| 19 | Renouvellement du mandat de Mme Nicole GOURMELON, administratrice, | 59,24% | 40,76% | 0,0% |
| 20 | Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, | 99,66% | 0,34% | 0,0% |

| | | | | |
|----|--|--------|--------|------|
| 21 | Approbation de la politique de rémunération du Directeur général, | 77,92% | 22,08% | 0,0% |
| 22 | Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué, | 77,92% | 22,08% | 0,0% |
| 23 | Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, | 97,90% | 2,10% | 0,0% |
| 24 | Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'administration, | 99,61% | 0,39% | 0,0% |
| 25 | Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe BRASSAC, Directeur général, | 80,24% | 19,76% | 0,0% |
| 26 | Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué, | 80,37% | 19,63% | 0,0% |
| 27 | Approbation du rapport sur les rémunérations, | 84,18% | 15,82% | 0,0% |
| 28 | Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées, durant l'exercice écoulé, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe, visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier | 94,24% | 5,76% | 0,0% |
| 29 | Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter les actions de la Société, | 95,86% | 4,14% | 0,0% |

| Assemblée Générale Extraordinaire | | % Pour | % Contre | % Abstention |
|--|--|---------------|-----------------|---------------------|
| 30 | Modifications des statuts en vue de prendre acte de la renumérotation du Code de commerce issu de l'ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation, | 99,96% | 0,04% | 0,0% |
| 31 | Modification de l'article 11 des statuts à l'effet de déterminer les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, | 99,92% | 0,08% | 0,0% |
| 32 | Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés des sociétés du Groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, | 93,48% | 6,52% | 0,0% |
| 33 | Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, réservée à une catégorie de bénéficiaires, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié, | 93,47% | 6,53% | 0,0% |
| 34 | Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités. | 99,96% | 0,04% | 0,0% |

* * *